



Mise en place de filières d'approvisionnement en cacao et huile de palme à impact réduit en termes de déforestation en Côte d'Ivoire

Aide-mémoire de la mission #1

Maden LE CROM – 5 au 14 mars 2015



Coordination nationale REDD+ de la République de Côte d'Ivoire



Facilité UE-REDD+, Institut européen de la forêt (EFI)

Mars 2015



Sommaire

SYNTHÈSE	2
1. RAPPEL DES TERMES DE RÉFÉRENCES	3
1.1. Act. 1.1. Identification of pioneer agribusiness companies interested	3
1.2. Act. 2.1. Support to the definition of a national standard for sustainable cocoa	3
2. CR DES ENTRETIENS	3
2.1. PALMAFRIQUE - 09/03/15	3
2.2. AIPH - 10/03/15	4
2.3. PalmCI 10/03/15	4
2.4. Mondelez - 10/03/15	5
2.5. Cargill - 11/03/15	6
2.6. UTZ - 11/03/15	7
2.7. MARS & ICRAF - 11/03/15	7
2.8. Wild Chimpanzee Foundation (WCF) – 11/03/15	8
2.9. Nestlé - 12/03/15	8
2.10. OLAM - 12/03/15	8
2.11. CCC - 13/03/15	9
2.12. Cémoi - 13/03/15	10
2.13. Rainforest Alliance (RA) - 14/03/15	10
2.14. Discussion mission PSE - 15/03/15	11
3. NORMES DE DURABILITÉ SUR LE CACAO	11
3.1. Informations sur la norme dans le 2QC 2014-2023	11
3.2. UTZ	13
3.3. SAN – Rainforest Alliance	13
3.4. Article « Certification du cacao, stratégie à hauts risques » (RUF, juin 2013)	14
3.5. Bilan des échanges sur la norme au cours de la mission 1	15

Synthèse

Engagements 0 déforestation : 2 sociétés dans la filière huile de palme (PALMAFRIQUE et PALMCI) et 4 dans la filière cacao (CEMOI, MONDELEZ, OLAM et CARGILL) se sont montrés intéressés par l'approche 0 déforestation. Dans le cas de CEMOI, les futures discussions devront s'attacher à savoir si l'entreprise peut intégrer la réduction de la déforestation à ses objectifs où si l'action se limitera à l'intégration d'arbres dans les cacaoyères. Dans les cas de MONDELEZ et OLAM, les personnes rencontrées semblent avoir suffisamment de latitude pour avancer les discussions sur une convention de partenariat avant validation par leur direction. Dans les autres cas, l'intérêt exprimé par les interlocuteurs doit être validé par leur direction afin de pouvoir aller plus loin dans les échanges.

L'identification des entreprises impliquées se fera sur la base de leurs motivations et capacités. Une cartographie des acteurs permettrait cependant de cibler les plus importantes. Or, les premières informations nécessaires pour ce travail, à savoir les listes des acteurs et les estimations de leurs transactions, sont considérées comme confidentielles par les interprofessions (AIPH, CCC). L'appui du SEP-REDD+ est sollicité pour leur obtention.

Malgré tout, afin de conserver un maximum de temps pour la mise en œuvre des accords de partenariat, ces accords doivent être discutés dès maintenant avec les entreprises volontaires. Nous choisissons pour l'instant de n'écarter que MARS (aucun intérêt exprimé), afin de ne pas mettre tous les oeufs dans le même panier.

Norme cacao durable : La revue des standards UTZ et *Rainforest Alliance* confirme qu'ils ne se donnent pas les moyens de la lutte contre la déforestation, que ce soit dans les critères et indicateurs choisis ou dans les moyens de vérification de la conformité à ces critères et indicateurs. La bibliographie et les entretiens confirment que les standards ne s'attaquent pas à l'enjeu de la déforestation en CI et que l'engagement 0 déforestation est pertinent.

Depuis l'élaboration du 2QC, aucun élément nouveau sur la norme n'a été produit. Les objectifs du CCC et des autres acteurs vis-à-vis de cette norme ne sont pas précisés. Toutes les réflexions sont suspendues, en attente de la production d'un consultant dont personne ne sait s'il a été recruté. Il faudrait savoir si le processus est toujours en cours : quelles sont les derniers résultats du groupe de travail normes du PPPP ? Le consultant norme a-t-il été recruté et, si oui, quels sont ses TdR et son calendrier ?

1. Rappel des termes de références

La 1^{ère} mission avait pour objectif d'avancer autant que possible sur les actions 1.1 et 2.1 de l'étude, dont le contenu ci-dessous est extrait de l'offre technique :

1.1. Act. 1.1. Identification of pioneer agribusiness companies interested

The diagnostic carried out for the 3rd palm oil plan gives the following age-class distribution of Industrial plantations (PI) and Community plantations (PV), for the three major agribusiness firms in the palm oil sector. In terms of PI, PALMCI, PALMAFRIQUE and SIPEFCI cover 56,000 ha, i.e. 94% of the PI area in 2010. Among the three agribusiness firms, PALMCI is far above in terms of PI, followed by SIPEFCI, which plantations are more recent than PALMAFRIQUE. In terms of PV, PALMCI covers 122,500 ha, i.e. 69% of the 179,000 ha of the PV area in 2010. The two others share the remaining 31%, with unknown proportions (information not gathered during the REDD+ costs/benefit study implemented in 2013).

Contacts will be made with the three agribusiness firms, in order to assess their level of sensitivity to the concepts of Corporate Social Responsibility (CSR) and "0-deforestation" and their willingness to engage in a voluntary process to promote a forest-friendly commodity supply chain. At this stage, the REDD+ costs/benefits simulator (still under development by SalvaTerra at the time of the tender, it should be ready by mid-November 2014) will allow to objectify discussions on the costs/benefits associated with different cropping practices, including a "0-deforestation" one.

The reasons (strategic, commercial, technical, ethical, etc.) explaining why large agribusiness companies such as WILMAR have taken such "zero deforestation" commitments will also be presented, so that the agribusiness firms measure well the interest to enter into this voluntary process, a priori more restrictive than the RSPO but also more profitable in terms of demonstrating their CSR and increasing their market shares.

The biggest agribusiness company in the palm oil sector in Côte d'Ivoire, PALMCI, already informally expressed interest to engage in a "0-deforestation process" and will be subject to a special attention. Anyway, the two other companies as well as the representatives of the AIPH and the RSPO will be consulted.

1.2. Act. 2.1. Support to the definition of a national standard for sustainable cocoa

The Conseil Café Cacao recently published its 2014-2023 Programme for Quantity, Quality, and Growth (2QC), where the creation and implementation of such a standard is planned. There is no technical detail in the 2QC Programme, which opens the door for innovations. However, Côte d'Ivoire being the major producer of cocoa worldwide, defining such a standard has considerable consequences on the Ivorian economy and all the stakeholders of the value chain, from the small peasant farmers to the international agribusiness firms. In order to successfully introduce innovations in the value chain, inclusive consultations and regular feedback from the field are needed in order to insure these innovations are technically sound, economically attractive, and socially acceptable.

Therefore, the key stakeholders will be first met: Conseil Café Cacao, CN-REDD, GIZ (active for long in the control of cocoa expansion on the surroundings of the Taï National Park), SODEFOR and AFD/C2D (engaged in a joint programme aiming at phasing out the illegal cocoa producers from the Classified Forests), Pro-Natura (active in the promotion of biochar and agroforestry practices in cocoa plantations near the Taï National Park), ICRAF and MARS (engaged in a joint V4C programme to promote sustainable cocoa production), Mondelez (recently engaged in the Cocoa Life Sustainability Programme), Cémoi (since 2010, implementation of a partnership with 24 cooperatives grouping 19,000 producers in order to produce a sustainable and traceable "premium cocoa"), TFT (engaged in the development of a tripartite agreement with an agribusiness firm of the cocoa sector), etc. A preliminary definition could then be proposed and regularly fine-tuned during the study.

2. CR des entretiens

2.1. PALMAFRIQUE - 09/03/15

Personnes rencontrées : Roger N'GUESSAN (Chef Service QHSE/ RSPO Durabilité), N'Gouan Germain EDY (Directeur développement agricole)

Sujets discutés :

Observation sur la présentation de l'approche 0 déforestation : attention à bien distinguer les membres RSPO des certifiés RSPO (« 20% de la déforestation en Indonésie due à des membres RSPO »).

PalmAfrique vient d'engager une démarche qualité, sécurité et environnement, et vient d'entamer sa réflexion sur le RSPO, bien qu'ils n'en soient pas membres. Ils ont reçu Proforest pendant 10 j, dans les huileries et les plantations. L'approche 0 déforestation est intéressante et peut correspondre à la stratégie de PalmAfrique, mais le DG doit donner son avis.

PalmAfrique est en périphérie d'Abidjan (Abobo, Bingerville) et les plantations subissent la pression foncière. S'ils veulent augmenter leur production, il leur faut de nouvelles terres. Ils ont des ambitions de plantation vers Motobé/Bassam où ils planteront sur des forêts. Le projet fait 3 500 ha et ils ont défriché environ 300 ha pour les planter cette année. Ils ont démarré une étude d'impacts. Ils plantent aussi dans les bas-fonds vers Dabou.

Actuellement ils ont 7300 ha en PI de 5 à 30 ans, dont ils connaissent les âges (dont des plantations héritées de PalmIndustrie) et à peu près le double en PV. Ils n'ont pas de maîtrise des surfaces villageoises qui sont variables. L'hévéa peut remplacer le palmier quand les prix du caoutchouc montent. Ils commencent la localisation GPS des PV et ont prévu le comptage des pieds. Les usines sont à Dabou (40 t/heure) et Bingerville (20 t/heure). Pour leur approvisionnement, ils peuvent faire jusqu'à 350 km.

Analyses et suite à donner : Opérateur aux surfaces/volumes réduits par rapport à SIPEF-CI et PALM-CI, mais volonté de progression en matière environnementale. 2^{nde} rencontre pertinente : prendre rendez-vous avec le DG en seconde mission (faire envoyer un courrier par la CN-REDD, avec concept note en annexe). Lors de l'entrevue, sonder plus avant l'intérêt pour l'approche 0 déforestation et demander des précisions sur le projet d'expansion.

2.2. AIPH - 10/03/15

Personne rencontrée : Abdoulaye BERTE (Secrétaire Exécutif)

Sujets discutés :

Les plantations villageoises de palmier couvrent 170 000 ha environ. Les rendements en PV sont de 5-6 t/ha. Dans le 3^{ème} plan palmier, l'objectif est d'atteindre 20t/ha. Les itinéraires techniques pour atteindre ces rendements ne sont pas formalisés. L'AIPH souhaite que l'expansion des PV s'arrête. Des appuis aux PV sont donnés par l'AFD et les agroindustriels.

De nouveaux investisseurs (noms non donnés) arrivent et cherchent à sécuriser un noyau de PI de 1 000 à 2 000 ha afin d'assurer un minimum d'approvisionnement. Ils prospectent notamment dans le Sud-Ouest vers Tabalé. Le Ministère n'encourage pas ces initiatives. En pratique, ces investisseurs commencent par des partenariats avec les paysans [NDR : lien avec l'explication d'Alain KARSENTY ? Dekel Oil ne travaillerait qu'en métayage sur des PV en laissant 1/3 de la récolte au producteur].

Les principaux acteurs sont PalmAfrique, PalmCI, et SIPEF-CI pour les anciens ; Deckel Oil et SOGB pour les nouveaux. M. BERTE a fourni des statistiques de production ne citant pas les noms des producteurs. Ces données seraient confidentielles.

PalmCI s'approvisionne sur toute la zone côtière, dans un rayon de 30 à 50 km. 50 km commencent à faire beaucoup. L'approvisionnement à 350 km n'est pas viable. Les autres acheteurs sont dans les mêmes zones. Deckel et PalmCI travaillent notamment sur les mêmes zones dans l'Est. En théorie, les zones d'approvisionnement, issues de PalmIndustrie, ne se chevauchent pas mais les nouveaux acteurs bouleversent ces règles. Un zonage des appro est en cours, afin d'assurer l'adéquation entre la production et les capacités de transformation. La carte originale de la délimitation des zones d'appro devrait pouvoir être trouvée chez les agro-industriels.

Chaque industriel aurait son programme de réduction de la déforestation. Tous ont des programmes d'expansion et prospectent pour trouver des terres et établir des partenariats avec les planteurs.

La traçabilité des flux par l'attribution de numéros nationaux aux planteurs est à l'étape de conception dans le cadre du plan palmier. Quelques usines ont des fichiers avec les noms des planteurs et leurs surfaces de plantation mais ceux-ci sont à actualiser.

Analyse et suites à donner : Rétention d'informations cruciales pour comprendre la filière...Faire envoyer un courrier par la CN-REDD, avec concept note en annexe, et demander (i) les cartes de zonage des appro (si elles existent réellement) et (ii) les statistiques de production par opérateurs.

2.3. PalmCI 10/03/15

Personnes rencontrées : Michel MUKENGE (Responsable développement durable et audit), Adingra EPINZAGUE (Directeur qualité et développement durable).

Sujets discutés :

60% des approvisionnements de PalmCI viennent des PV. PalmCI a 8 unités de production et une unité de transformation, tout au long du littoral. Le rayon d'appro. initial était de 30 km, il s'étend maintenant à 100 km.

La concurrence s'installe et PalmCI cherche à s'étendre sur de nouvelles terres, vers Bassam, Digolo... Ils cherchent au moins 1 500 à 2 000 ha pour assurer l'approvisionnement d'une unité. Ils cherchent également à protéger la biodiversité et les forêts (par exemple les friches avancées proches de l'état de forêt. PalmCI conserve également dans ses sites des îlots de forêts protégées, ainsi que les cours d'eau et bas-fonds hydromorphes à forte biodiversité). Ils sont engagés sur ISO 14001.

Le découpage des zones d'approvisionnement entre PalmAfrique (3 unités), SIPEF-CI (2 unités) et PalmCI (9 unités) est réel mais la concurrence le bouleverse. Ainsi, Dekel Oil est un nouvel opérateur actif dans le Sud-Est, qui ne travaille qu'avec les PV.

PalmCI n'a pas le pouvoir de contraindre les planteurs à se soumettre aux règles. Les facteurs de production (engrais surtout) sont trop chers. Il faudrait commencer par travailler sur les plantations de l'entreprise avant de s'attaquer aux PV. Toutes les PV chez lesquelles PalmCI s'approvisionne sont connues et sont délimitées au GPS, mais les planteurs villageois vendent aussi à d'autres acheteurs.

L'engagement 0 déforestation est intéressant mais cela pourrait être un risque sur la compétitivité. L'équilibre production/protection de la forêt est à trouver. Un draft d'accord peut être préparé, pour voir.

Analyses et suite à donner : Opérateur aux surfaces/volumes importants (le plus gros, loin devant SIPEF-CI et PALMAFRIQUE) et volonté de progression en matière environnementale, même s'il existe des doutes sur l'impact d'une approche 0 déforestation sur la compétitivité. 2nde rencontre pertinente : prendre rendez-vous avec le DG en seconde mission (faire envoyer un courrier par la CN-REDD, avec concept note en annexe). Lors de l'entrevue, sonder plus avant l'intérêt pour l'approche 0 déforestation, demander des précisions sur le projet d'expansion et sur la liste des coopératives/PV où PalmCI s'approvisionne.

2.4. Mondelez - 10/03/15

Personne rencontrée (avec Thomas SEMBRES et Alain KARSENTY) : Ndiaye MBALO (Directeur pays / *Cocoa Life Lead*).

Sujets discutés :

Sur 0 déforestation

Mondelez s'approvisionne chez Cargill, Barry Callebaut (un des + importants), Icom = Zamacom trading et prochainement OLAM (2016). Il n'achète jamais en direct mais peut mettre en œuvre des projets de terrain avec ou sans Cargill et consort. L'objectif dans 3 ans est de toucher 75 000 producteurs (50 000 l'année prochaine). Mondelez est là depuis 2013 : 1 fournisseur en 2013, 2 en 2014, 3 en 2015 et 4 en 2016 avec OLAM. Cargill est partenaire du programme *Cocoa Life* : la mission peut leur dire que Mondelez s'engage dans ce processus 0 déforestation.

Mondelez a pris l'engagement 0 déforestation au niveau mondial et Mondelez RCI cherche à mettre en œuvre cet engagement sur le terrain au travers d'une stratégie d'appui à la production. Ils ont déjà annoncé qu'ils n'achèteraient plus dans de nouvelles plantations. Ils mettent en œuvre le « full package » (appuis aux producteurs sur les itinéraires techniques culturels, champs écoles, pépinières, intrants, régénération... avec des manuels techniques pour les 3 premiers thèmes). Mondelez promeut l'ombrage dans les cacaoyères. Le CNRA aurait fait des tests.

Ils ne mettent pas directement en œuvre ces appuis, mais cherchent des partenaires pour ce faire. L'appui du consortium SalvaTerra les intéresse : ils auront besoin de nous pour repérer les plantations dans des zones à protéger et la mise en œuvre d'itinéraires techniques culturels alternatifs. Ils souhaitent anticiper les critiques plutôt que de les subir, comme ça a été le cas sur le travail des enfants. M. Mballo a déjà annoncé à Zurich qu'il travaillait/travaillerait avec la CN-REDD.

Mondelez a déjà fait une enquête sur les plantations réalisées en forêt. Dans *Cocoa life*, un mécanisme existe, censé empêcher l'achat de cacao issu de la déforestation. Par exemple, dans les calculs de besoins en plants dans le cadre de leur programme d'amélioration variétale, ils ne considèrent que les réhabilitations, pas les nouvelles plantations.

Ils disent faire le tracking des achats et donc savoir si les plants sont destinés à de l'expansion sur forêt. Ils disent aussi faire la cartographie des planteurs et une vérification annuelle de leurs pratiques, via un tiers (Harvard ... ?). Mondelez dit pouvoir fournir un listing des planteurs et de leur localisation, avant de fournir une cartographie.

Ils travaillent avec une vingtaine de coopératives, ainsi que des groupements de planteurs moins organisés. 20 000 planteurs sont dans les champs écoles qu'ils organisent. Les coopératives sont concentrées dans certaines zones : à l'Ouest vers Duékoué (Cargill), à l'Ouest vers Doloa/Digo, au centre vers Yamoussoukro, à l'Est vers Aboisso.

M. Mbalo peut avancer les discussions sur l'approche 0 déforestation, jusqu'à finalisation de la convention de partenariat qu'il soumettra à Zurich. On peut déjà leur envoyer une concept note et un draft d'accord. Concernant la participation financière au programme, Mondelez a déjà attribué son budget pour 2015 donc les dépenses devront attendre 2016. Il souhaiterait ainsi signer un « Service agreement » pour paiement après service. Il n'y aura pas de chevauchement avec les actions de Solidaridad sur le volet environnement de *CocoaLife* car ce volet est « soft » (sensibilisation, promotion d'économies d'énergie, etc.) et vise le développement communautaire.

Sur les PSE

AK : Les PSE vont permettre la sécurisation des territoires et éventuellement leur labellisation 0 déforestation.

Mbalo : Mondelez sort de la certification *Rainforest Alliance* et ne paye plus aux coopératives les primes correspondantes. Ils souhaitent afficher le logo *Cocoa Life* sur leurs produits. Ils préfèrent financer des programmes de développement, avec des ONG. Mondelez paye cependant des prix supérieurs aux minimaux fixés par campagne. Ils travaillent avec 2 ONG à l'heure actuelle mais en chercherons d'autres quand ils auront plus de fournisseurs.

AK : Comment peut-on faire de la « 0 déforestation » si les efforts des producteurs vertueux sont gâchés par d'autres producteurs/filières ?

Mbalo : Il n'y a pas vraiment de solution, on ne peut agir sur les autres filières. Il faut que l'Etat en fasse une politique.

AK : Les PSE permettront de prolonger les efforts 0 déforestation de l'entreprise en finançant les bonnes pratiques dans les autres filières.

Mbalo : Il existe des zones d'approvisionnement dans lesquelles les pressions des autres filières ne sont pas présentes.

Analyses et suites à donner : Opérateur aux surfaces/volumes en progression en Côte d'Ivoire, acteur de premier plan au niveau mondial et volonté de progression en matière environnementale, avec mise en œuvre du programme *Cocoa Life*. 2nde rencontre pertinente : prendre rendez-vous avec le DG en seconde mission (faire envoyer un courrier par la CN-REDD, avec concept note en annexe). Lors de l'entrevue, sonder plus avant l'intérêt pour l'approche 0 déforestation, demander l'enquête sur les plantations en forêt et les rapports de suivi annuels (fait par Harvard... ?) et le listing/carto des producteurs.

2.5. Cargill - 11/03/15

Personne rencontrée (avec Jean-Paul AKA) : Jean-Marie DELON (Responsable durabilité pays)

Sujets discutés :

La localisation des plantations par GPS est en cours. Cargill travaille avec 80 000 producteurs (dont 65 000 certifiés), 110 coopératives (toutes certifiées UTZ), sur environ 300 000 ha (soit plus de 10% des surfaces estimées de cacao) et achète 80 000 t/an de cacao certifié (5% de la production ivoirienne). Ils animent 800 champs école. Leurs actions sont progressives : (i) bonnes pratiques culturales (champs école), puis (ii) protection des cultures (programme Yri +), puis (iii) replantation (projets de dvpt de pépinières), puis (iv) utilisation d'engrais (programme Cacao Alyia). En ce qui concerne les bonnes pratiques, ils ont de gros doute sur les solutions agroforestières en termes de production.

L'idée 0 déforestation leur paraît intéressante, à tester dans une zone proche d'une aire protégée. La priorité de Cargill est de s'assurer que les producteurs avec qui ils travaillent ne sont ni en forêt classée ni proche d'une forêt classée OU qu'ils ont des pratiques vertueuses. Cargill anticipe deux difficultés : (i) Fuites : Comment s'assurer que les forêts protégées dans une approche 0 déforestation ne seront pas attaquées par des cacaoculteurs hors programme, voire par les producteurs ciblés mais pour d'autres cultures ?, (ii) Réplication : Comment répliquer facilement en dehors d'une zone pilote et ne pas juste faire un « coup de comm » ?

Cargill ne peut pas mettre plus de moyens humains qu'actuellement sur les questions d'environnement. D'après M. Delon, la direction de Cargill aurait dû y réfléchir à deux fois avant d'annoncer leur engagement 0 déforestation. Maintenant, ils sont bloqués et doivent avancer là-dedans... Cargill RCI est également en attente des orientations que fixera le gouvernement. S'il y a un engagement 0 déforestation, il doit être validé par l'état.

Avant de se prononcer sur l'engagement de Cargill dans l'initiative, il faudrait identifier une zone dans laquelle on trouverait des forêts du Domaine foncier rural (DFR) à protéger, mais proche d'une Forêt classée (FC) quand même. Il leur faut aussi plus d'informations sur le coût du MRV. Une zone d'intérêt pourrait être le périmètre Buyo, Guessabo, Zoukougbeu, Issia, Mayo, Okrouyo, Opouyo, en particulier la partie Est de cette zone (Cf. carte sur page suivante).

Concernant la norme 2QC : Cargill ne s'implique pas (pas d'avis sur la question) et attend de voir ce que fera le 2QC.

Analyses et suites à donner : Opérateur aux surfaces/volumes importants, lié à Mondelez (lui-même intéressé), avec intérêt affiché pour l'approche 0 déforestation, mais aussi des doutes sur sa faisabilité. 2nde rencontre pertinente : prendre rendez-vous avec le DG en seconde mission (faire envoyer un courrier par la CN-REDD, avec concept note en annexe). Lors de l'entrevue, sonder plus avant l'intérêt pour l'approche 0 déforestation, approfondir

l'analyse de la zone pré-identifiée (nombre de coopératives, de producteurs, présence des forêts, facteurs de pressions, etc.), puis donner des précisions sur le dispositif de MRV possible.



2.6. UTZ - 11/03/15

Personne rencontrée : Siriki DIAKITE

Sujets discutés :

UTZ est partie prenante de la discussion sur la norme avec le CCC dans le cadre de la Plateforme pour le Partenariat public-privé (PPPP). Il y a 8 groupes thématiques de travail dans le PPPP, dont le groupe 1 qui est à l'origine de l'idée de la norme de durabilité (depuis 2 ans environ). Ce groupe discute aussi des normes ISO.

La prochaine réunion de ce groupe est prévue le 7 mars et permettra l'organisation de la prochaine réunion plénière, du 31/03 au 01/04. Beaucoup de réflexions ont été menées (hors du groupe de travail) sur l'évaluation des certifications. De là a été établi un premier draft sur la norme de durabilité (= ce qui en est dit dans le 2QC). L'idée était d'engager un consultant pour travailler sur cette norme. M. DIAKITE ne sait pas si le consultant a été recruté et pense en être informé le 31/03.

Le cadre réglementaire doit être mis en place par le CCC pour définir le rôle de chaque acteur vis-à-vis du respect de la norme de durabilité. En ce qui concerne la non-implication de Cargill sur la norme, M. DIAKITE n'est pas étonné. Les secteurs public et privé ne sont pas sur un pied d'égalité et les privés sont en attente.

UTZ voit la norme surtout comme une opportunité : soit la norme sera une base vers la certification, auquel cas les entreprises franchiront plus facilement le pas vers la certification, soit la certification sera une base pour répondre à la norme de durabilité et les entreprises seront « obligées » d'avoir recours aux services de certification. S'il n'y a pas de collaboration entre le CCC et les standards de certification, la norme pourrait être une menace dans le sens où elle pourrait concurrencer les standards de certification.

UTZ a adopté un nouveau code en mai 2014, il sera obligatoire en juin 2015. Ce code interdirait la déforestation, en particulier sur les forêts primaires, et viserait à protéger les aires naturelles et les espèces en danger. Les forêts du DFR ne seront pas concernées (sauf dans le cas des forêts sacrées). Quant au contrôle de l'absence de déforestation, l'audit sera fait « sur une base déclarative documentée » : UTZ demandera une cartographie des zones exploitées, vérifiera la position des aires protégées sur Internet, demandera à ce que les coopératives établissent les limites des exploitations au GPS... Mais aucune image satellite/aérienne ne sera utilisée.

L'obligation de préserver au minimum 12 arbres/ha d'ombrage a été fixée par UTZ sur la base « d'expertise pointue » (CNRA, etc.). D'après UTZ, on voit les impacts : les arbres alentours semblent mieux protégés. UTZ considère que son standard est suffisamment élaboré sur les questions forêts/environnement. UTZ pense possible d'inscrire le critère 0 déforestation dans une norme à échelle nationale, à condition d'avoir des moyens pour la vérification et de passer par une phase pilote/test.

Analyses et suites à donner : Les analyses sont présentées dans la partie 3 infra. RAS en termes de suite à donner.

2.7. MARS & ICRAF - 11/03/15

Personnes rencontrées (avec Thomas SEMBRES, Alain KARSENTY et Jean-Paul AKA) : Moktar SANGARE (Cocoa sustainability manager - West Africa), Lucien DIBY (ICRAF), XXXX (ICRAF).

Sujets discutés :

Sur 0 déforestation : MARS se concentre sur l'amélioration de la productivité pour la sédentarisation des producteurs. Ils sont plutôt pour le concept 0 déforestation mais ont d'autres priorités -> fin de la discussion sur ce sujet.

Sur la norme 2QC : MARS participe au groupe de travail sur la norme au sein de la PPPP mais doute de l'avenir de cette norme. Il faudrait tester quelque chose à petite échelle avant de définir une norme.

Sur l'agroforesterie : Il y a quelques infos sur l'intérêt des systèmes agroforestiers au Ghana (voir *Sustainable Tree Crops Programme*) et au Cameroun, mais rien en RCI. La *World Cocoa Foundation* dit que l'ombrage a un impact positif sur les rendements, la longévité de la plantation, la qualité des fèves (plus saines en période de sécheresse). D'après l'ICRAF : sans ombrage la productivité est forte mais de court terme. Avec ombrage la productivité est faible mais durable sur le long terme. Il y a quelques résultats économiques du projet V4C, non publiés [après discussions sur ces résultats, il semblerait qu'il y ait peu de données à tirer du V4C pour l'instant]. Quelques études ont été faites sur l'arbre : contribution économique et essences utiles. Le problème de l'arbre dans la parcelle est qu'il est exploité par d'autres. Des associations du cacao avec de l'hévéa et d'autres cultures ont été testées par Barry Callebaut mais les résultats n'ont pas été diffusés.

Analyses et suites à donner : Pas d'intérêt pour l'approche 0 déforestation, donc pas vraiment de suite à donner... Par contre, la discussion souligne la nécessité de compiler et analyser des publications scientifiques sur le rôle des arbres d'ombrage sur les cacaoyères. Beaucoup (World Cocoa Foundation, ICRAF, UTZ, etc.) attribuent des impacts positifs à l'ombrage, mais personne ne cite d'essais/étude.

2.8. Wild Chimpanzee Foundation (WCF) – 11/03/15

Personne rencontrée : Emmanuelle NORMAND (Directrice)

Sujets discutés :

WCF est Observateur indépendant (OI) de la forêt de Cavally [NDR : OI pour une seule forêt ? A éclaircir] et s'implique sur le FLEGT. Pour des informations sur ces activités, demander à Virginie X. WCF essaye de s'impliquer sur REDD+ au travers de la plateforme de la société civile. Ils sont intéressés par l'approche 0 déforestation et le rôle d'OI. Ils ont suivi une Webinar sur la démarche à déforestation en RCI.

D'après WCF, dans la RSPO, il est question de compenser la déforestation passée : ça pourrait être inclus dans l'approche 0 déforestation [NDR : rien de tel a priori dans le standard RSPO ? A éclaircir]

Les auditeurs pour la certification *Rainforest Alliance* n'utilisent pas de cartographie pour vérifier l'absence de déforestation, mais jugent ça sur une base déclarative, sur 1% des parcelles.

En termes de bailleurs, WCF a de bonnes relations avec l'AFD (qui va lancer l'appui à la contractualisation/restauration dans les FC avec les paysans et la SODEFOR dans le cadre du C2D) et la FAO. Les deux pourraient financer un OI [NDR : intérêt effectivement exprimé par Valérie REBOUD rencontrée plus tard], ce qui serait une bonne chose, car le financement à long terme d'un OI est toujours difficile à assurer.

Ils s'intéressent particulièrement à l'Ouest de la RCI (dans leurs activités « chimpanzés », ils souhaitent développer un complexe transfrontalier Libéria/RCI). La zone proposée par Cargill est intéressante pour WCF. Ils ne voient pas d'autres ONG susceptibles de faire le boulot d'OI. Les ONG en RCI sont très passives. Il faudrait contacter la plateforme REDD+ pour identifier d'autres candidats potentiels.

Analyses et suites à donner : Envoyer note 0 déforestation à Emmanuelle NORMAND pour transmission à Virginie X, puis prendre contact avec cette dernière pour un échange Skype : Quelles activités d'OI pour l'instant ? Quels coûts ? Quelles contraintes ? Quels bailleurs potentiels ?

2.9. Nestlé - 12/03/15

Personne rencontrée : Konan HENRY (Département *Security, Health and Environment*)

Sujets discutés :

Nestlé n'achète pas de cacao en RCI mais au Ghana [NDR : Info confirmée auprès du Secrétariat de la Direction Générale], mais intéressé pour travailler sur le café. Nestlé aurait un centre de recherche « qui s'occupe de déforestation, pour s'assurer que les produits sont propres et diffuserait des itinéraires culturels sur le café ».

Analyse et suites à donner : acteur non pertinent pour l'étude. RAS en termes de suites à donner.

2.10. OLAM - 12/03/15

Personne rencontrée : Andrew BROOKS (Directeur de la durabilité du cacao)

Sujets discutés :

Sur 0 déforestation

OLAM achète plus de 150 000 t/an de cacao sur tout le pays (10% de la production nationale). Ils ont un programme d'encadrement d'environ 110 coopératives et 50 000 producteurs certifiés (formation des planteurs ; renforcement des coopératives, facilitation de la régénération, diffusion de variétés sélectionnées, ...) et travaillent avec 100 autres coop. Ils ont proposé à Mondelez des coopératives pour les approvisionner, vers le Cavally/Diékoué. Ils identifient toujours les coopératives qui fourniront un client.

Ils sont très intéressés par l'approche 0 déforestation. Ils travaillent déjà au Ghana sur la forêt de Yao Besso avec *Rainforest Alliance*, depuis 2-3 ans. Ils ont échangé avec l'AFD pour pouvoir travailler sur le Cavally. Ils préfèrent travailler avec un chocolatier que seuls, donc le fait que Mondelez soit intéressé est une très bonne chose. La zone de Diékoué – Est de Cavally est intéressante.

Sur l'huile de palme, ils sont actionnaires de PalmCI (tout comme SIFCA et Wilmar) depuis 2009-2010, donc la décision serait à prendre avec les deux partenaires. Lui-même connaît peu la situation d'OLAM sur le palmier.

Sur la norme 2QC

OLAM participe au groupe de travail de la PPPP sur la norme. Ils sont surtout très impliqués au niveau de la norme en cours de définition au sein du Comité européen de normalisation (CEN) [Cf http://standards.cen.eu/dyn/www/f?p=204:7:0:::FSP_LANG_ID,FSP_ORG_ID:25,915650&cs=1F25ED9BFDB19BC8D5C53874757BE940F#1]. Le CCC représente la RCI dans ce processus (?). L'implication des acteurs glisse de la norme nationale vers le CEN. Il faudra cependant des adaptations nationales, comme pour UTZ et RA. Dans le même esprit, il faut voir le *Certification Capacity Enhancement Project* (CCE) [Cf. <http://www.idhsustainabletrade.com/cacao-cce>] qui avait été développé en RCI et que le CCC voulait poursuivre.

La norme n'est pas une priorité pour OLAM, qui ne sait d'ailleurs pas où en est son développement... Celle-ci ne devrait pas être une contrainte et ne devrait pas non plus changer grand-chose, mise à part peut-être une amélioration de la production de cacao non certifié, mais les pratiques ont déjà bien évolué. Si l'on regarde ce qui se passe sur la certification, on voit que le public ne paye pas de bonus pour du cacao certifié et le marché est saturé de cacao certifié.

Analyses et suites à donner : Opérateur aux surfaces/volumes très importants, lié à Mondelez (lui-même intéressé), avec intérêt affiché pour l'approche 0 déforestation et un regard critique sur la certification. 2^{nde} rencontre pertinente : prendre rendez-vous avec le DG en seconde mission (faire envoyer un courrier par la CN-REDD, avec concept note en annexe). Lors de l'entrevue, sonder plus avant l'intérêt pour l'approche 0 déforestation et essayer de pré-identifier une zone pilote éventuelle.

2.11. CCC - 13/03/15

Personnes rencontrées : Hamadou COULIBALY (Chargé d'études sénior), Mamadou GBONGUE (Chef de la cellule études et prospective)

Sujets discutés :

Sur l'identification des entreprises du cacao

Il n'est pas possible d'obtenir les données sur les productions et les achats par entreprise sans un courrier officiel à la DG. Les données existent, par entreprise et par région.

Sur la norme 2QC

Ils ne savent pas si le consultant chargé de la rédaction de la norme a été recruté. A priori, il n'existe rien de plus récent que ce qui est mentionné dans le 2QC sur cette norme. Les travaux au sein du groupe de travail de la PPPP sont stoppés et tout le monde attend les résultats du travail du consultant [NDR : dont on ne sait pas s'il a été recruté !]. Notre contribution serait la bienvenue sur les aspects vérification / accompagnement de la mise en oeuvre de la norme.

La norme reste un sujet abstrait et beaucoup d'acteurs ne sont pas convaincus (faisabilité, application sur le terrain ?). La norme n'intégrera pas forcément l'approche 0 déforestation [NDR : Qu'est-ce que cela veut dire ?]. La norme doit aller au-delà des certifications existantes, sur tous les volets. Elle peut inclure l'interdiction d'augmentation des surfaces cultivées en cacao. Par exemple, la relance caféière va à l'encontre du principe de durabilité.

Le CCC et la GIZ viennent de boucler une étude (publiée bientôt) sur les revenus tirés de la production de cacao en RCI. La taille optimale d'une cacaoyère est de 7 à 9 ha contre 4-5 ha actuellement, ce qui ne permet de couvrir que 5 mois de dépenses. Comme on ne peut pas augmenter ces surfaces par producteur, la solution est la diversification des cultures.

Analyse et suites à donner : Envoyer une demande officielle au DG pour avoir des informations sur (i) les volumes récoltés ou achetés par chaque entreprise et par région et (ii) le recrutement du consultant pour la norme

2.12. Cémoi - 13/03/15

Personne rencontrée : Mathieu DUFLOS (Responsable expertise agronomique)

Sujets discutés :

Sur le 0 déforestation

Cémoi achète plus de 100 000 t/an de cacao dans l'ensemble du pays (7% de la production nationale). Ils produisent de tout (fèves, produits semi-transformés comme la poudre, produits finis). Cémoi met en œuvre un programme sur la durabilité du cacao depuis 2009 : le programme PACTS (Cf <http://www.pacts-cocoa.com/fr/>). Il concerne environ 10% du cacao. Ils font aussi du bio en Equateur, à St Domingue et à Sao Tomé. Ici, l'accent est mis sur la qualité et le bien être des producteurs. Pour la qualité, ils font la promotion de la fermentation et du séchage et payent un supplément sur la qualité. Ils diffusent des bonnes pratiques agricoles depuis 2011, dans 17 centres et 45 parcelles de test (greffage interdit du fait du *swollen shoot* mais font taille, fertilisation, utilisation du matériel...). Ils achètent en direct aux coopératives.

Au niveau mondial, ils mettent en œuvre le programme « Transparence » (Cf. <http://www.cemoui.fr/transparence/un-programme-unique/>), qui vient d'être lancé, sur 4 thèmes : (i) qualité gustative, (ii) qualité sanitaire, (iii) traçabilité et (iv) conditions de vie / environnement. L'objectif est de tracer tous les volumes de cacao d'ici 2017.

TFT vient vérifier que leurs programmes (PACTS/Transparence) sont bien mis en œuvre. TFT intervient également auprès des coopératives sur la traçabilité et la santé.

Sur le 0 déforestation, Cémoi pense qu'il faudrait faire de l'agroforesterie dans les cacaoyères.

Sur la norme 2QC

Cémoi n'attend pas la norme et ils arrêtent les certifications (UTZ et RA, faits en 2012-2013).

Analyses et suites à donner : Opérateur aux surfaces/volumes importants, déjà engagés dans 2 programmes socio-environnementaux (PACTS/Transparence), avec un certain intérêt pour l'approche 0 déforestation. 2nde rencontre pertinente : prendre rendez-vous avec le DDD en seconde mission (faire envoyer un courrier par la CN-REDD, avec concept note en annexe). Lors de l'entrevue, sonder plus avant l'intérêt pour l'approche 0 déforestation.

2.13. Rainforest Alliance (RA) - 14/03/15

Personne rencontrée : Mélanie BAYO (Directrice de la CEFCA, représentation de RA en RCI)

Sujets discutés :

CEFCA assure l'appui aux producteurs certifiés par RA. Les audits sont réalisés par Africert (Kenya) ou Airacert (Ghana). La certification RA impose de ne pas toucher aux forêts primaires [NDR : seul reliquat en RCI : une partie de la FC de Taï...] ou espèces endémiques. Les auditeurs cherchent les données de la SODEFOR ou interrogent les paysans [NDR : système déclaratif]. S'il n'y a pas de décret de déclassement, on ne peut pas certifier une plantation en FC.

RA tente de promouvoir la traçabilité, les prévisions de production, etc. Ces dernières années, le GPS commence à être utilisé et les plantations sont cartographiées petit à petit. Sinon, le président de la coopérative fait une estimation au doigt mouillé des surfaces et de leur localisation.

RA réfléchit à lancer en RCI une certification de l'huile de palme mais les guides nationaux sont à élaborer.

RA est dans le groupe de travail de la PPPP sur la norme. Tous les acteurs y sont (exportateurs, certificateurs, Ministère de l'environnement, Ministère de l'agriculture, coopératives, etc.). Les travaux se déroulent à la Caistab. Les travaux sont en pause mais vont reprendre. Une bonne partie des acteurs prend part aux discussions sur la norme en sein du CEN. La norme ivoirienne sera sûrement issue de ce processus, qui pourra être imposé à terme en RCI. Dans le CEN, le CCC assure la présidence ou la vice-présidence d'un « Comité miroir » à l'échelle africaine.

La norme 2QC sera une norme de base nécessairement moins stricte que RA. Ça sera un début pour appuyer le concept de certification, une norme « d'entrée ». Le 2QC est orienté production mais la norme sera plus large. La norme doit être une orientation plutôt qu'un outil de jugement de la conformité/non-conformité car on ne saura pas vérifier et traiter les cas de non-conformité [NDR : quel intérêt de développer une norme publique sans la contrôler ?]

Les producteurs en non conformités devraient être appuyés pour entrer en conformité mais comment ? Qui paiera ? Taxe sur le cacao ? L'ANADER ne pourra pas encadrer tout le monde. Pour l'instant, l'ANADER est l'organisme le plus présent auprès des producteurs, bien plus que les industriels. Pour la vérification, l'organisme devrait être différent de l'organisme d'appui. RA pourrait se positionner en formateur de formateurs (techniciens des coopératives et des exportateurs). RA pourrait former l'ANADER à la norme, comme ils l'ont déjà fait sur la norme RA.

Analyses et suites à donner : Les analyses sont présentées dans la partie 3 infra. RAS en termes de suite à donner.

2.14. Discussion mission PSE - 15/03/15

Personne rencontrée (avec Alain KARSENTY) : Vincent BELIGNE

Sujets discutés :

Vincent BELIGNE va faire le tour des itinéraires techniques culturels en agroforesterie, avec la stagiaire de François RUF. Au Centre suisse de recherche scientifique (CSRS), Adou YAO et Adama BAKAYOUKO font une étude sur les pratiques agricoles et l'évaluation de l'accès aux innovations agricoles. Vincent BELIGNE estime qu'il y a peu d'innovations en termes d'itinéraires techniques culturels sur le palmier, à part la coupe des palmiers en fin de culture pour réduire les infestations de nématodes (couper le cycle).

Analyses et suites à donner : Se coordonner avec Vincent BELIGNE et François RUF pour avoir communication des résultats de l'étude sur les itinéraires techniques culturels.

3. Normes de durabilité sur le cacao

3.1. Informations sur la norme dans le 2QC 2014-2023

→ Diagnostic filière

Le 2QC liste les contraintes dans la filière cacao :

- Déforestation ;
- Faible application des bonnes pratiques agricoles et de traitement post-récolte ;
- Forte pression parasitaire due aux maladies et ravageurs (pourriture brune due à *Phytophthora megakarya* et *Phytophthora palmivora*, mirides, scolytes, rouille orangée, foreurs de troncs, etc.) ;
- Recrudescence et la menace de la maladie du *Swollen Shoot* du cacaoyer ;
- Vieillesse des producteurs et désintéressement des jeunes aux métiers de la terre ;
- Vieillesse du verger ;
- Baisse de la fertilité des sols ;
- Instabilité et faiblesse des prix aux producteurs ;
- Insuffisance de la coordination des initiatives sur le terrain ;
- Faible niveau d'organisation des producteurs ;
- Faible niveau de transformation locale des produits ;
- Conditions de vie précaires des communautés productrices de café et de cacao.

→ Contexte institutionnel

Le 2QC sur 2009-2013 visait l'amélioration de la productivité, de la qualité, des revenus et du cadre de vie des producteurs. En 2011, la filière a été réformée avec les orientations suivantes : (i) bonne gouvernance, (ii) transparence, (iii) réorganisation de la production et amélioration de la productivité, (iv) sécurisation du revenu des producteurs par la mise en place d'un prix minimum garanti et l'amélioration de la commercialisation intérieure et extérieure, (v) mise en place d'une interprofession. En mai 2012, création d'une Plateforme pour le partenariat public-privé (PPPP) pour la coordination des efforts et basée sur le 2QC.

→ Axes stratégiques du 2QC 2014-2023

1. Amélioration de la productivité des exploitations de café et de cacao (intensification durable du système de production, respectueux des normes sociales et environnementales)
2. Amélioration de la qualité (formations aux techniques post-récolte), de la traçabilité et normes de durabilité (**coordination des projets de certification et mise en œuvre de la norme nationale pour la durabilité**)
3. Amélioration de la commercialisation des produits
4. Promotion de la transformation, de la consommation et de la valorisation des produits et sous-produits
5. Amélioration du cadre de vie et de travail des producteurs et de leurs communautés
6. Professionnalisation des producteurs et de leurs organisations

→ **Limites des certifications actuelles d'après le 2QC**

Limite dans les certifications	Résolution par la norme 2QC
Hétérogénéité, complexité et caractères contraignants des standards des différentes initiatives, peu adaptées aux réalités locales	Norme unique, conçue spécifiquement pour la RCI
Absence de référence à la qualité physico-chimique des fèves de cacao livrées	Inclure des critères sur la qualité physico-chimique des fèves dans la norme
Manque de transparence dans la détermination et le partage des coûts et bénéfices entre les différents partenaires de la certification, manque de lisibilité sur le mode de détermination, la clé de répartition et le paiement effectif des primes	Résolu car pas de prime mais une norme contraignante
Réduction de l'autonomie des coopératives à travers le financement des producteurs par les exportateurs : (i) Faible redistribution du montant de la prime car l'exportateur déduit tous ses coûts, (ii) Contrôle exercé par les exportateurs sur le processus de certification au sein des coopératives, ce qui réduit la capacité de négociation des producteurs vis-à-vis des exportateurs pour les primes et les prix des produits, (iii) Contrainte des coopératives d'accepter des contrats d'exclusivité avec l'exportateur du fait du préfinancement apporté par ce dernier.	Résolu car la norme s'appliquera à tous et ne dépendra pas d'une relation client/fournisseur
Réduction de l'autonomie des organismes de certification en raison des subventions qu'ils perçoivent des industriels	Financement des contrôles par l'interprofession ? Quel(s) organisme(s) ?
Absence de contrôle/audit des activités de certification sur le terrain : risque de discrédit des initiatives de certification	Observateur indépendant ?
Absence d'un cadre réglementaire national permettant de canaliser toutes les certifications et d'en assurer une coordination efficace	La norme est nationale. Par ailleurs, le 2QC prévoit la coordination des certifications
Indisponibilité de données quantitatives et exhaustives sur le cacao certifié issu des projets mis en œuvre. Évaluation difficile de l'impact des projets de certification par manque de statistiques	Très gros enjeu sur la traçabilité (basé sur le marquage des sacs) et le suivi évaluation

→ **Bases pour la norme « Cacao durable »**

Objectif du gouvernement : *Elaborer et mettre en œuvre la norme nationale pour la durabilité du cacao. Cette norme axée sur la qualité physico chimique des fèves de cacao ainsi que sur les autres normes de qualité, devra être adaptée aux réalités socioculturelles de la Côte d'Ivoire, prendre en compte les exigences des consommateurs et intégrer un système de traçabilité harmonisé.* Une présentation faite par le CCC à l'International Certification Conference (ICC) de Yamoussoukro en 2014 précise : *Un dispositif d'intégration des initiatives de certification volontaires dans la norme nationale sera mis en place. Il y aura un tronc commun avec les trois standards et des spécificités afin d'obtenir les différents labels [Rainforest Alliance, UTZ et FairTrade ?].* Aucun document ne précise quelle sera l'articulation entre la norme et ces standards.

Norme contraignante : « *Parvenir à une économie cacaoyère durable intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux par la définition d'un référentiel national d'application obligatoire par tous les acteurs de la chaîne de valeurs du cacao* ». L'objectif de la norme n'est pas de délivrer des certificats aux Coopératives mais plutôt de les inciter à adopter de bonnes pratiques de production durable du cacao.

Acceptation de produits hors norme : parmi les actions majeures pour l'axe 2 : « *Gérer les produits hors normes par la définition d'un circuit de commercialisation spécifique, l'agrément des opérateurs intervenant dans l'achat et la mise en place d'un dispositif de contrôle et de suivi* ». En clair : Il faut des opérateurs agréés pour acheter des produits hors norme et il faut un système de contrôle/suivi pour qu'ils ne se mélangent pas à ceux sous la norme.

Budget Qualité, Traçabilité et Durabilité : 3 283 millions FCFA, soit 0,72 % du 2QC.

Enjeux et actions identifiés par le 2QC et qui devront probablement être intégrés dans la norme :

Economie	Amélioration de la productivité, intensification des exploitations agricoles, valorisation des produits et sous-produits
Social	Sécurité au travail, lutte contre les pires formes du travail des enfants dans les plantations, réalisation d'infrastructures de base, distribution équitable des ressources
Environnement	Préservation et restauration de la biodiversité, de l'environnement et des ressources naturelles,

	introduction d'arbres d'ombrage dans les plantations
Qualité	Système de contrôle de qualité, pratiques pré-récolte et post récolte, absence de mélanges à la collecte, conditions de ramassage et de transport (reprise d'humidité et incorporation involontaire de corps étrangers), rémunération de la qualité, renforcement de la qualité sanitaire du produit et un meilleur suivi des normes SPS ¹

Analyses : La norme prévue par le CCC est à un stade très préliminaire de conception. Aucune des caractéristiques de la norme n'est définie clairement : ambition (norme plus / moins ambitieuse que les certifications ?), articulation avec les certifications existantes, mécanismes de suivi et contrôle, gestion des produits non conformes à la norme, mode de financement des appuis à la mise en conformité et du contrôle par exemple. Si le 2QC fait un diagnostic sur l'état de la filière, il n'indique pas comment la norme répondra aux contraintes identifiées. D'après les entretiens menés à Abidjan, le 2QC est le document le plus avancé sur la norme.

3.2. UTZ

207 producteurs certifiés en RCI. En 2012, en RCI la production certifiée UTZ représentait un peu plus de 288 000 tonnes (sur 1,5 Mt de production nationales, soit 19%) et 442 666 ha². Documents pour le cacao : Code principal de conduite (122 critères) + module cacao (7 critères) / chaîne de traçabilité (29 critères).

→ Déforestation dans Code de conduite principal

I.A.4 : Les cultures sont plantées uniquement sur un terrain classé comme terrain agricole et/ou approuvé pour un usage agricole (délimitation GPS).

I.D.112 : Il n'y a pas eu de dégradation et/ou de déforestation de forêts primaires depuis 2008. Forêt = Terrain de plus de 0,5 hectares recouvert d'arbres de plus de 5 mètres et d'un couvert forestier de plus de 10 %, ou des arbres atteignant ces seuils in situ. Cette dénomination ne concerne pas les terrains utilisés principalement à des fins agricoles ou urbaines. Forêt primaire = Forêt n'ayant jamais été exploitée ou n'ayant jamais subi de coupe et ayant subi des perturbations naturelles consécutives et dans le cadre de processus naturels, quel que soit son âge.

-> Pas d'explication sur la manière de le vérifier.

I.D.113 : Il n'y a aucune déforestation ou dégradation de forêts naturelles, sauf si : les forêts ne sont pas des forêts primaires ET un titre foncier légal et/ou une permission du propriétaire et/ou des droits fonciers coutumiers sont disponibles ET un permis émis par le gouvernement est disponible (si cela est requis) ET il existe un rapport produit par un expert environnemental confirmant que les techniques de défrichage employées sont appropriées et qu'il y a compensation par des activités de reforestation d'une valeur écologique au moins égale.

→ Ombrage dans le module cacao

CO.B.1 Au moins 12 arbres d'ombrage par hectare sont maintenus et répartis de manière homogène sur les parcelles de cacao.

Analyses : Les indicateurs du standard n'assurent en aucun cas l'absence de déforestation, d'autant que l'entretien mené à Abidjan avec S. DIAKITE confirme qu'aucun moyen de vérification crédible n'est mis en place pour s'assurer du respect des indicateurs I.A.4 et I.D.112 (base déclarative seulement). L'ombrage est recommandé sans que M.DIAKITE en connaisse les impacts sur la culture. La norme est vue par UTZ comme moins ambitieuse que les standards de certification. Elle servirait à relever le niveau des producteurs non certifiés et éventuellement d'inciter ensuite à la certification. UTZ est en attente du travail du consultant sur la norme.

3.3. SAN – Rainforest Alliance

En 2012, en RCI la production certifiée RA représentait un peu plus de 246 000 tonnes (sur 1,5 Mt de production nationales, soit 16%) et 409 052 ha³.

¹ Les principales normes en vigueur sont celles de la Commission Européenne (UE), des USA et du Japon

² Source :

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=24&cad=rja&uact=8&ved=0CC8QFjADOBQ&url=https%3A%2F%2Fwww.iisd.org%2Fpdf%2F2014%2Fssi_2014_chapter_7.pdf&ei=gqX8VPHID87UapqSgMgF&usq=AFQjCNFPtoOyOu1HmSJbOIRNMhOqjHhKA&bvm=bv.87611401.d.d2s

³ Source :

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=24&cad=rja&uact=8&ved=0CC8QFjADOBQ&url=https%3A%2F%2Fwww.iisd.org%2Fpdf%2F2014%2Fssi_2014_chapter_7.pdf&ei=gqX8VPHID87UapqSgMgF&usq=AFQjCNFPtoOyOu1HmSJbOIRNMhOqjHhKA&bvm=bv.87611401.d.d2s

→ **Eléments sur la déforestation dans les Normes pour l'agriculture durable (juillet 2010)**

Pas de définition de la forêt

1.6 : Les possibles impacts sociaux et environnementaux des nouveaux travaux ou des nouvelles activités doivent être évalués, comme par exemple l'expansion des zones de production [...]

2.1 Critère Critique. Tous les écosystèmes naturels existants, autant aquatiques que terrestres [incluent les forêts primaires et secondaires sans perturbation humaine significative depuis au minimum 10 ans], doivent être identifiés, protégés, conservés et restaurés par l'intermédiaire d'un programme de conservation. Le programme doit inclure la restauration d'écosystèmes naturels ou la reforestation de zones inaptes à l'agriculture et situées au sein de l'exploitation agricole.

2.2 Critère Critique. A partir de la date d'application pour la certification, l'exploitation agricole ne doit détruire aucun écosystème naturel [dont forêts primaires et secondaires sans perturbation humaine significative depuis au minimum 10 ans]⁴. De plus, à partir du 1^{er} novembre 2005, aucun **écosystème à forte valeur**⁵ ne doit avoir été détruit par ou du fait d'activités de gestion intentionnelles de l'exploitation agricole. Si des écosystèmes naturels ont été détruit par ou du fait d'activités de gestion intentionnelles de l'exploitation agricole entre le 1^{er} novembre 1999 et le 1^{er} novembre 2005, l'exploitation agricole doit mettre en place les analyses et les atténuations suivantes : a. Conduire une analyse de la destruction des écosystèmes afin de documenter la portée et l'impact écologique de la destruction. b. Elaborer un plan d'atténuation qui compense les impacts négatifs, en suivant les conseils d'un professionnel compétent, et qui soit en accord avec la législation applicable. c. Mettre en œuvre les activités de ce plan d'atténuation, incluant par exemple la mise de côté d'un certain pourcentage de terres agricole dans un but de conservation.

9.5 Critère critique. [...] La coupe et le brûlage du couvert forestier pour la préparation de nouvelles zones de production sont interdits.

→ **Eléments sur l'ombrage dans les Normes pour l'agriculture durable (juillet 2010)**

2.8 Les exploitations agricoles ayant des cultures agroforestières [cultures traditionnellement cultivées avec la présence de dais d'arbres d'ombrage. Ces plantes cultivées ont poussé depuis l'origine en dessous des dais des forêts tropicales [...]. -> Cacao ?] situées dans des zones dont la végétation naturelle est la forêt doivent établir et maintenir, selon son programme de conservation, de l'ombre permanente et distribuée de façon homogène sur la plantation. La structure de ce système agroforestier doit respecter les critères suivants : a. La communauté d'arbres sur la terre cultivée se compose en moyenne d'un minimum de 12⁶ espèces natives⁷ par hectare. b. Les cimes des arbres d'ombrage doivent se composer au minimum de deux strates ou dais. c. La densité moyenne des cimes d'arbres d'ombrage est d'au moins 40%⁸ sur les terres cultivées.

Analyses : Les critères du standard n'assurent en aucun cas l'absence de déforestation, d'autant que l'entretien mené à Abidjan avec M. BAYO confirme qu'aucun moyen de vérification crédible n'est mis en place pour s'assurer du respect des indicateurs 1.6, 2.1 et 2.2 (base déclarative seulement). Pour M. BAYO, la norme sera nécessairement moins ambitieuse qu'un standard de certification. Elle l'imagine plus comme des lignes directrices visant à améliorer l'encadrement des producteurs par l'ANADER qu'une norme contraignante. RA est en attente des travaux du consultant sur la norme.

3.4. Article « Certification du cacao, stratégie à hauts risques » (RUF, juin 2013)

→ **Limites de la certification**

- Surreprésentation des allochtones (94%) et en particulier des Baoulés (71%) dans la certification, en raison de leur organisation en coopératives ;
- Motivations des producteurs dominées par la prime (50 FCFA/kg) ;
- Moyenne de 2 arbres/ha en cacaoyères, chez les certifiés ou non ;
- « *Le processus de défrichement massif continue et quelques années plus tard, les plantations sont tranquillement certifiées* ». Certification de cacao en FC -> Enquêtes sur le précédent cultural non menées ?
- Itinéraires techniques culturaux non respectés :

⁴ Le guide d'interprétation va plus loin : pas d'exploitation forestière ou extraction de plantes (en contradiction avec le 2.4 ?)

⁵ Voir les réflexions sur la définition des HVE au Ghana

⁶ 12-18 dans les indicateurs locaux pour le cacao durable en RCI

⁷ Liste donnée dans les indicateurs locaux pour le cacao durable en RCI

⁸ 50% de 0 à 3 ans puis 30% dans les indicateurs locaux pour le cacao durable en RCI

- Pesticides : accès facilité par la certification, niveaux de traitements proches en cultures certifiées/non certifiées, traitements organisés : le contrat de certification fait organiser les traitements par des « brigades » mises en place par la coopérative, ce qui permet des économies d'échelle et un meilleur respect des recommandations, mais le risque est que l'efficacité finisse par diminuer par absence d'implication des producteurs.
 - Taille contraignante et risquée donc peu appliquée (un peu plus que chez les non certifiés) ;
 - Les certifications recommandent l'augmentation des rythmes de récoltes (passer d'une récolte par mois à une récolte par quinzaine), ce qui est infaisable sur une plantation de sur 4-5 ha ;
 - Fosses de compostage peu créées car travail difficile ;
 - Herbicide encore utilisé (désherbage manuel contraignant) ;
 - Interdiction du brûlis et de la chasse des rongeurs néfaste à la culture ;
 - ➔ ITK mal conçus et pas rentabilisés en termes de rendement (620 vs 570 kg/ha, d'après les déclarations de 80 exploitants certifiés RA et 80 non certifiés) ;
 - Qualité du cacao certifié et non certifiés quasi équivalente depuis la fixation d'un prix contrôlé par l'Etat (pas de prix fonction de la qualité -> mauvaises qualités non rejetées -> plus d'efforts des producteurs) ;
 - Création de coopératives par les traitants et pisteurs -> manque de lisibilité ;
 - Mass balance (possibilité pour les acheteurs de cacao de mélanger du cacao certifié et non-certifié et d'afficher une certification sur un pourcentage de leur produits) -> perte d'information
- Risque : doute des marchés consommateurs et des industriels, réduction de la prime pour compenser les coûts de certification, changement de discours des producteurs suite à la suppression de la prime. « *Cet édifice de « développement durable » relève plutôt de la bulle commerciale destinée à éclater* ».

➔ **Recommandations**

Repenser les recommandations techniques pour qu'elles intègrent les enjeux de productivité du travail et les risques encourus par les planteurs villageois (risques dans l'investissement, risques de perte de vigueur par la taille des cacaoyers, etc.).

Objectifs à repenser, rediscutés avec les producteurs et intégrant les premières conditions de la durabilité :

- Replantation cacaoyère, réhabilitation par greffage des vieilles cacaoyères, et place des cultures vivrières pour la sécurité alimentaire,
- Résolution des problèmes fonciers (ne serait-ce que pour limiter les fraudes sur les surfaces et productions déclarées de cacao « certifié »),
- Reconnaissance des capacités d'innovation paysanne (par ex fertilisation organique : commerce de fientes de poulet ou association ovins/caprins, observés à petite échelle mais négligés par l'encadrement).

Analyses : Cette publication souligne clairement les limites de la certification et fournit des arguments pour convaincre les entreprises que l'engagement 0 déforestation peut leur apporter de la crédibilité sur les marchés.

3.5. Bilan des échanges sur la norme au cours de la mission 1

- Les industriels sont peu / de moins en moins impliqués dans la réflexion sur la norme car :
 - Ils n'y croient pas vraiment et/ou pensent que la norme sera inapplicable : avis de MARS et Cémoi ;
 - Ils attendent de voir ce que fera le CCC : avis de Cargill (corroboré par UTZ, qui estime que le secteur privé est peu considéré dans la PPPP) ;
 - Ils pensent que la norme de durabilité et traçabilité en discussion au sein du Comité européen de normalisation (CEN) sera la base du développement de la norme nationale : avis d'OLAM.
- Personne ne sait où en est le recrutement du consultant qui doit élaborer la norme (UTZ, RA industriels...et même le CCC censé piloter le consultant !) et le processus de réflexion au sein du groupe de travail ad hoc dans la PPPP est en stand-by ;
- Certains (avis du CCC uniquement ?) voient la norme comme étant plus ambitieuse que les certifications et devant phagocyter ces certifications, d'autres (avis d'UTZ, RA, OLAM) la voient comme une norme moins ambitieuse, « de base » comme premier pas vers la certification ;

- Personne ne considère que la question de la 0 déforestation puisse être incluse dans la norme. Aucun système pour la vérification de la déforestation n'existe actuellement, même pour les audits de certification UTZ ou RA ;
- Avant de se lancer dans une norme nationale, il faut faire des tests sur le terrain (avis de MARS et UTZ) ;
- L'encadrement pour l'application de la norme reviendrait à l'ANADER (avis de RA).

Suites à donner : Il faudrait savoir si le processus est toujours en cours : quels sont les derniers résultats du groupe de travail normes du PPPP ? Le consultant norme a-t-il été recruté et, si oui, quels sont ses TdR et son calendrier ?

Mars 2015



SalvaTerra SAS

6 rue de Panama

75018 Paris I France

Tel: +33 (0)6 66 49 95 31

Email: info@salvaterra.fr

Web: www.salvaterra.fr

